



Prorogation d'une société civile

Par **daniele bernier**, le **18/11/2008 à 12:31**

La durée de la Société Civile dont je suis cogérante, créée en 1977 pour une durée de 30 ans a expiré en mai 2008.

Nous l'avions créée avec un couple d'ami ainsi qu'avec mon mari.

Je suis cogérante avec l'homme de l'autre couple.

Je reste donc seule gérante avec mon mari comme associé.

Ce couple m'a cédé ses parts et le Monsieur a démissionné de sa gérance en 1983. Nous avons faits les documents correspondants (cession de parts ...) mais sans les enregistrer... à Vanves (92) car nous habitons à Chatillon sous Bagneux (92).

De plus, ce couple est portugais, est retourné au Portugal pour leur retraite, et je n'ai pas leur adresse, et je n'arrive pas à la trouver ???

Je désire vendre le terrain acheté par l'intermédiaire de cette Sté Civile (et non SCI) mais je dois la proroger, d'une part, et régulariser les actes qui n'ont pas été enregistrés comment dois-je faire ?

Merci infiniment. Sincères salutations.